



**CONSEIL DE
L'UNION EUROPÉENNE**

FR

Bruxelles, le 22 mars 2010
7810/10 (Presse 72)
P 12
(OR. en)

**Déclaration de la Haute Représentante, Catherine Ashton,
au nom de l'UE, commémorant la Journée mondiale de l'eau,
le 22 mars**

L'UE réaffirme son attachement à la pleine réalisation de tous les droits de l'homme, considérant que ceux-ci découlent de la dignité inhérente à l'être humain. Pour illustrer cet attachement profond à la promotion et à la protection des droits économiques, sociaux et culturels, l'UE célèbre la Journée européenne de l'eau et commémore la Journée mondiale de l'eau.

À l'occasion de la Journée mondiale de l'eau, l'Union européenne rappelle que tous les États ont des obligations en matière de droits de l'homme relatives à l'accès à l'eau potable, qui doit être disponible, physiquement accessible, d'un coût abordable et d'une qualité acceptable.

P R E S S E

L'UE estime également que les obligations en matière de droits de l'homme relatives à l'accès à l'eau potable et à l'assainissement sont étroitement liées aux droits de l'homme tels que le droit au logement, à l'alimentation et à la santé. Effectivement, 88 % des maladies diarrhéiques sont provoquées par une eau insalubre et un assainissement déficient et sont la cause du décès, chaque année, de 2,2 millions de personnes environ, dont la plupart sont des enfants de moins de cinq ans. Toutes les vingt secondes environ, un enfant meurt, quelque part dans le monde, d'une maladie diarrhéique ou infectieuse liée à la qualité et à la disponibilité de l'eau potable, au manque d'hygiène et à des systèmes d'assainissement insuffisants.

Non seulement, l'accès à l'eau potable est lié aux droits de l'homme, mais qui plus est, il fait partie intégrante du droit à un niveau de vie suffisant et il est étroitement lié à la dignité humaine.

L'UE constate que plusieurs instances des Nations Unies, des organisations de la société civile, des experts, des professionnels, des gouvernements et d'autres entités ont lancé un appel en faveur d'une reconnaissance plus large du droit fondamental à l'eau. La reconnaissance d'obligations en matière de droits de l'homme relatives à l'accès à l'eau potable devrait permettre d'améliorer la situation des 884 millions de personnes environ qui n'ont pas accès à des sources d'eau potable améliorées et de plus de 2,5 milliards d'êtres humains qui n'ont pas accès à l'assainissement de base.

L'UE commémore la 13^{ème} Journée mondiale de l'eau et célèbre cette année la 1^{ère} Journée européenne de l'eau. Pour l'UE, le 22 mars constitue une occasion unique de nous rappeler à tous qu'il existe des solutions et aussi que les droits de l'homme ont un rôle décisif à jouer pour la mise en place de ces solutions. Les principes de participation, de non-discrimination et de responsabilisation sont en fait essentiels pour aider les franges les plus marginalisées de la société à se prendre en charge et démontrer que ces questions fondamentales ne relèvent plus désormais du domaine de la charité.

Cette année, la Journée mondiale de l'eau a pour thème: "De l'eau propre pour un monde sain". L'eau destinée aux usages personnels et domestiques doit être saine, c'est-à-dire exempte de substances représentant un risque pour la santé humaine. L'accès à un assainissement suffisant et sûr est l'un des principaux mécanismes de protection de la qualité de l'eau potable.

L'UE salue les efforts déployés par certains pays - y compris plusieurs États membres de l'UE - qui, pour améliorer cette situation tragique, ont pris des mesures spécifiques, notamment législatives, aux niveaux national et international afin de faciliter l'accès à l'eau potable et à l'assainissement.

La Croatie* et l'ancienne République yougoslave de Macédoine*, pays candidats, l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine, le Monténégro et la Serbie, pays du processus de stabilisation et d'association et candidats potentiels, l'Islande, le Liechtenstein et la Norvège, pays de l'AELE membres de l'Espace économique européen, ainsi que l'Ukraine, la République de Moldavie, l'Arménie, l'Azerbaïdjan et la Géorgie se rallient à la présente déclaration.

* La Croatie et l'ancienne République yougoslave de Macédoine continuent à participer au processus de stabilisation et d'association.